

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 32 (1961)

Heft: 11

Artikel: Le langage des chiffres

Autor: J.-Ch.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824995>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

N'oublions pas que ces 70 000 ouvriers sont répartis entre plus de 2800 entreprises, dont plus de 2000 font travailler, chacune, de deux à 20 personnes !

D'autre part, la production est fortement spécialisée. Ici, on fabrique les pierres, là telle partie réglante, ailleurs encore le cadran ou les aiguilles, ou le boîtier.

Il y a certes des avantages à cette dispersion et celui-ci d'abord qu'elle a permis à l'industrie de la montre de pénétrer et d'apporter un certain bien-être jusque dans les petits villages des hautes vallées jurassiennes. Mais il est évident que pareille structure présente aussi un grave inconvénient ; elle rend l'industrie horlogère extrêmement sensible aux moindres fluctuations de la conjoncture économique. On l'a bien vu en 1957, alors qu'un ralentissement des affaires était signalé aux Etats-Unis, le chômage partiel réapparaissait dans la région horlogère.

On a donc raison de parler, avec un certain nombre d'économistes éminents, d'une « menace structurelle », d'une menace latente et qui tient à la nature même des choses.

Pourquoi ne se prémunirait-on pas contre ce risque ? Faut-il attendre, pour intervenir, que le mal soit déclaré, installé, que les chômeurs se comptent par centaines ou par milliers ? Nous pensons au contraire qu'il est prudent et judicieux de prévoir assez tôt les mesures qui, même si elles ne peuvent empêcher une crise, en limiteront les conséquences les plus fâcheuses.

Tel est, en cette affaire, le but de la législation. Et l'on verra que le parlement a su choisir des moyens raisonnables.

G. P.

Le langage des chiffres

Les économistes prennent de grands mots pour dire des choses bien simples ! Ainsi, leur vocabulaire regorge de termes obscurs, tels « balance des paiements », « balance des revenus », « indice de productivité », etc.

La réalité est tellement plus simple !

Tout pays — donc le nôtre — est pareil à un ménage de quelques personnes, tenant un livre de caisse avec, à gauche, les recettes et, à droite, les dépenses. Au bout de l'année, lorsqu'il s'agit de faire le point, on compare le doit et l'avoir, bien heureux s'il reste un solde actif, qu'on appelle l'épargne.

Pour la Suisse, au chapitre des recettes, l'horlogerie figure avec un chiffre important. Ainsi, en 1960, nous avons vendu pour plus d'un milliard et quart (de nos francs) de montres. C'est une somme qui vaut qu'on s'y arrête. Ce milliard et quart n'est, bien sûr, pas bénéfice net. Pour le réaliser il a d'abord fallu commencer par impor-

ter (donc acheter à l'étranger) les matières premières qui ont servi à fabriquer les pièces. Mais, comparativement à d'autres industries suisses, l'horlogerie achète peu de matières premières. Le coût d'une montre n'a pratiquement rien à voir avec les matériaux qui y sont utilisés. Son prix de revient est essentiellement fonction du travail immense qu'il a fallu pour réaliser ces minuscules mécanismes, pour les assembler, pour les régler. Tout cet effort humain, cérébral et manuel, se paie cher.

Ainsi, le milliard et quart s'en est allé principalement à la main-d'œuvre, à ces 75 000 ouvriers et employés qui constituent notre « équipe horlogère ». Ils ont eu leur large part grâce aux salaires qu'ils ont perçus. Sans tenir compte d'une importante série de prestations sociales, on estime que c'est au moins 650 millions de francs par année qui s'en vont rémunérer les services de ces collaborateurs, eux-mêmes clients des autres secteurs de l'économie suisse.

La somme restante a servi aux dépenses des entreprises horlogères elles-mêmes, qu'il s'agisse d'investissements, de frais généraux commerciaux, de dépenses industrielles. L'industrie de la montre est en effet l'une de celles qui se doivent de demeurer à la pointe du progrès, faute de quoi elle serait rapidement dépassée par les concurrences étrangères. Elle consacre ainsi d'importants capitaux à procéder à des recherches scientifiques et techniques, à prospecter les marchés, à faire connaître ses produits.

Ainsi, le milliard et quart de francs, payé par l'étranger pour l'achat de nos montres, s'en est allé fertiliser des régions très diverses, allant du Jura aux Alpes, assurant la rémunération de milliers d'ouvriers, créant d'innombrables possibilités de travail dans l'ensemble du pays grâce à la décentralisation de cette industrie qui se trouve épargnée un peu partout.

Ce milliard et quart de francs de recettes, sommes-nous assez riches pour nous en passer ? Il est d'abord conséquence de la confiance que nos produits inspirent à l'acheteur étranger. Le jour où l'on pourrait imaginer que notre prestigieux « Swiss Made » recouvre une marchandise douteuse, ce jour-là nos ventes de montres diminueraient de notable façon. Par contre coup, l'existence même de 75 000 personnes se trouverait compromise. C'est cette éventualité que le « statut de l'horlogerie » veut éviter, en soumettant toute la production horlogère suisse à un contrôle de qualité qui refuserait à l'exportation les produits ne répondant pas à certaines normes.

A quelques rarissimes exceptions près, nos horlogers sont prêts à se soumettre à ce contrôle, sachant qu'il se fait dans l'intérêt du pays tout entier et qu'un produit de qualité trouvera toujours des acheteurs.

Le statut de l'horlogerie est donc œuvre utile qui, en définitive, renforcera notre capacité de concurrence sur les marchés étrangers et fera que notre « ménage » n'aura pas à se priver de cette recette importante que lui procure l'horlogerie depuis bien des années.

J.-Ch.